



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CW2X11V1

**CONCOURS EXTERNE ET INTERNE
POUR L'EMPLOI D'AGENT DE CONSTATATION DES DOUANES ET DROITS
INDIRECTS**

SPÉCIALITÉ « SURVEILLANCE ET MOTOCYCLISME »

DU MERCREDI 15 JUIN 2011

ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ N° 2

(DURÉE : 2 HEURES - COEFFICIENT 4)

**COMPOSITION SUR UNE OU PLUSIEURS QUESTIONS PORTANT SUR DES
CONNAISSANCES TECHNIQUES DE MOTOCYCLISME**

AVERTISSEMENTS IMPORTANTS

Tout document autre que le présent support est **interdit**.

Aucun matériel n'est autorisé.

Toute fraude ou tentative de fraude constatée par la commission de surveillance entraînera l'exclusion du concours.

Veillez à bien indiquer sur votre copie le nombre d'intercalaires utilisés (la copie double n'est pas décomptée).

Toutes les questions devront être traitées et chaque réponse sera précédée du numéro de la question à laquelle elle se rapporte.

Il vous est interdit de quitter définitivement la salle d'examen **avant le terme de la première heure**.

Le présent document comprend **2 pages**.

Les trois questions proposées sont indépendantes et doivent être traitées

QUESTION N° 1 :

Avantages et inconvénients des différentes configurations moteur (de un à quatre cylindres).

QUESTION N°2 :

Dans le but de réduire les facteurs de risque d'accident routier impliquant le motocycliste, que proposeriez-vous afin d'améliorer la phase d'apprentissage

QUESTION N°3 :

Définissez les notions de couple et de puissance et leur incidence sur la conduite d'une motocyclette.